L'affaire François Coex, une simple bagarre devenue historique

Le 20 avril 1908, la banale arrestation d'un voyou français par un douanier suisse va donner lieu à un imbroglio juridique entre la France et la Suisse avec des répercussions jusqu'aux plus hautes instances des deux pays

SAINT-JULIEN EN-GENEVOIS

e personnage central de cette histoire est un certain François Coex, né le 30 avril 1873 à Thairy.

Ce solide gaillard avait abandonné femme et enfants dans ce village pour s'installer à Genève. Dans cette ville, sa conduite donne rapidement lieu à des plaintes, si bien qu'il est expulsé du territoire de Genève le 3 janvier 1902.

Côté français, ce n'est guère plus brillant. Coex est un multirécidiviste habitué du tribunal correctionnel de Saint-Julien. Interdit de séjour à Genève, François Coex est pourtant repéré le 20 avril 1908 par un gendarme suisse alors qu'il sort d'un café de Perly. Le préposé Indermühle tente alors d'appréhender le suspect, mais ce dernier ne se laisse pas faire.

Des roulades de chaque côté de la frontière

À cet instant de l'action, les deux hommes sont côté suisse (à 10,5 mètres de la frontière), mais dans la bagarre, alors qu'ils roulent à terre, les voici bientôt en territoire français (à 4,5 mètres de la frontière). Aidé d'un autre douanier et d'un civil, Indermühle finit par maîtriser Coex et le conduit au poste de douane de Perly.

Mais l'arrestation a donc eu lieu du côté français de la frontière par des fonction- par la police genevoise tandis naires suisses et plusieurs té-



C'est en sortant d'un café près de la douane de Perly, que François Coex fut arrêté par les douaniers suisses.

vid, député et maire de Saint-Julien, de cet état de fait. Mal-Coex, l'affaire fait grand bruit dans la région.

Un courrier à Clemenceau

Une enquête est diligentée que Fernand David envoie un way informent Fernand Da- président Georges Clemen- Berne où le Conseil fédéral

ceau: « J'ai l'honneur de vous demander les suites que vous comptez gré la mauvaise réputation de donner à une violation de territoire commise par des gendarmes suisses et à des violences exercées sur un citoyen français arrêté par eux, aujourd'hui sur le territoire de la commune française de Saint-Julien-en-Genevois. Sentiments dévoués. David ».

demande des explications au gouvernement genevois sur «l'incident de la frontière». Le 22 avril, sous la conduite du juge d'instruction Aubert, une reconstitution des faits est organisée en présence de François Coex, elle démontre clairement que l'arrestation a eu lieu côté français. En moins présents dans le tram- télégramme incendiaire au L'affaire remonte jusqu'à conséquence, Coex est immédiatement remis en liberté. La

conclusion de cette affaire viendra de Berne, où le Conseil Fédéral présente ses excuses à la France et invite le Conseil d'Etat genevois à adresser une réprimande aux gendarmes concernés. Quant à François Coex, il demandera, sans les obtenir, des dommages et intérêts à la Confédération helvétique...

Une longue liste de produits de contrebande

Dans ses ouvrages, le douanier Jérôme Phalippou répertorie les produits de contrebande. Ce sont évidemment les produits taxés par l'État français et donc bien moins chers en Suisse ou à l'étranger, qui sont concernés. La liste est longue, avec, selon les époques, le tabac, le café, le sucre, les épices, le chocolat, l'essence, les briquets, les allumettes, les montres, les ieux de cartes ou même les médicaments contraceptifs! Côté Chablais, ce sont autrefois des troupeaux entiers de vaches ou de moutons qui passaient clandestinement par les vallées alpines pour rejoindre la Suisse, avant d'être abattus et transformés en steaks et côtelettes sitôt la frontière franchie.

Douanier, un métier dangereux au XIX^e siècle

De par sa situation à proximi- douaniers français surveille secteur du canton de Saint-Juété le théâtre d'un intense jeu de cache-cache entre les niers.

Mais si la fraude a été pendant longtemps une tradition mener du chocolat ou des paquets de cigarettes de Suisse, certains événements furent nettement plus tragiques.

Ainsi, dans la nuit du 13 mai 1808, un groupe de neuf

té de la frontière genevoise, le la route entre le hameau d'Essertet et le village de Valleiry. lien-en-Genevois a toujours Ils ont été avertis qu'un convoi frauduleux doit emprunter ce chemin pour se contrebandiers et les doua- rendre à Seyssel. L'information est bonne car les douaniers arrêtent bientôt trois individus montés sur des chelocale avec mille astuces pour vaux lourdement chargés de faire le plein d'essence ou ra- ballots de mousseline anglaise. Ces tissus, de meilleure qualité que les productions françaises, étaient sol, une balle dans la tête. La introuvables dans l'hexagone à cause du blocus continental instauré par Napoléon Bona- de mousseline anglaise...

parte pour isoler et appauvrir l'ennemi anglais.

Sommés de descendre de leur monture, les cavaliers font semblant d'obtempérer avant d'ouvrir le feu sur les gabelous qui répliquent aussitôt. Dans la fusillade, deux contrebandiers parviennent à s'enfuir à pied. Une fois le calme revenu, les douaniers découvrent avec stupeur que leur collègue Pierre-François Bresson gît raide mort sur le vie d'un homme pour un chargement de douze ballots



Depuis des siècles, un grand jeu de cache-cache se joue sur la frontière avec les contrebandiers.